## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021

## DEL.2021.03.29-001 – Cession foncière – Parcelle non bâtie cadastrée section AV n°32 pour partie, lotissement La Lisière du Vignoble

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 26

■ Nombre de procurations : 2

Absents excusés : 3

■ Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

PREFECTURE DE LA GIRONDE

0 9 AVR. 2021

3ureau du Courrier

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	Х		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	Х		
PIALLEPORT Thierry	Х		
TURBÉ Roselyne	Х		
DERVIEUX Benjamin	Х		
SAUX Brigitte	Х		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	Х		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	Χ		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	Χ		
LAGARRIGUE Henri	X		,
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		Х	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	Χ		

DEL.2021.03.29-001 – Cession foncière – Parcelle non bâtie cadastrée section AV n°32 pour partie, lotissement La Lisière du Vignoble

Rapporteur: Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du domaine n°2021-33312-10010 en date du 2 mars 2021, évaluant la valeur vénale de la parcelle à 140 € HT le mètre carré;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 16 mars 2021 ;

A l'occasion de la vente d'un bien sis 6, allée du Front du Médoc, cadastré section AV n°45, le cabinet de géomètres experts AGEO CONSEILS a été mandaté par le propriétaire du bien pour effectuer un bornage de sa propriété. Lors de l'opération de bornage contradictoire réalisée le 22/01/2021, le géomètre a mis en lumière un empiètement de la clôture nord de cette propriété sur la parcelle cadastrée AV n°32, propriété de la commune et constituant l'espace vert du lotissement La Lisière du Vignoble. La superficie totale de l'empiètement représente 28 m².

La clôture, en place depuis 1989, est aujourd'hui doublée d'une haie de cyprès et longe un bâtiment annexe à l'habitation, lui aussi situé en partie sur la parcelle AV n°32.

En vue de régulariser cette situation, le propriétaire de la parcelle cadastrée AV n°45 a sollicité la commune pour acquérir cette superficie de 28 m² issue de la parcelle AV n°32. Les frais de vente seront à sa charge.

Le Domaine, par avis n°2021-33312-10010 daté du 2 mars 2021, a estimé la valeur vénale de cette superficie de 28 m² à 3 920 €, soit 140 € le mètre carré.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette cession et de donner pouvoir au Maire pour signer tout acte notarié permettant de régulariser cette situation.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de céder une partie de la parcelle cadastrée section AV n°32, pour une superficie de 28 m², au prix de 3 920 €, les frais de notaire demeurant à la charge de l'acquéreur ;

REMA

- **Donne** pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette cession.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 29 mars 2021

**átrice de FRANÇOIS** aire de Parempuyre